

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Mars 2017 : la hausse des ventes se généralise et s'amplifie

En mars 2017, 14 656 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 8,8 % par rapport à mars 2016. Il s'agit de la quinzième augmentation au cours des dix-sept derniers mois. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs se sont accrues de 5,5 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 7,5 %, ont représenté 62 % des immatriculations du mois de mars. Pour la première fois depuis seize ans, les modèles essence ont rassemblé la moitié des voitures mises en circulation. Les acquisitions réalisées par les sociétés ont été nettement plus dynamiques que les ventes auprès des ménages (+ 14 % contre + 4 %).

Les immatriculations des autres segments de véhicules ont également été dynamiques. En mars, le seul marché à décroître a été celui des tracteurs agricoles. Toutes les catégories de véhicules affectés au fret de marchandises ont connu des progressions à deux chiffres.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Mars 2017

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 321	1 911	659	1 403	1 845	9 139
Cyclomoteur	132	94	25	67	132	450
Motocycle	227	110	46	114	108	605
Voiturette	23	20	12	12	21	88
Remorque légère et caravane	182	101	39	73	114	509
VASP léger	416	185	77	133	147	958
Autobus et autocar	14	8	-	1	10	33
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	689	371	121	219	323	1 723
Camion	35	36	13	17	29	130
Tracteur routier	95	42	46	26	74	283
Semi-remorque	67	37	37	12	32	185
Remorque lourde	6	7	3	1	7	24
VASP lourd	8	8	2	6	5	29
Tracteur agricole	72	59	51	44	65	291
Engin agricole (autre que tracteur)	56	39	42	26	46	209
Ensemble	5 343	3 028	1 173	2 154	2 958	14 656

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

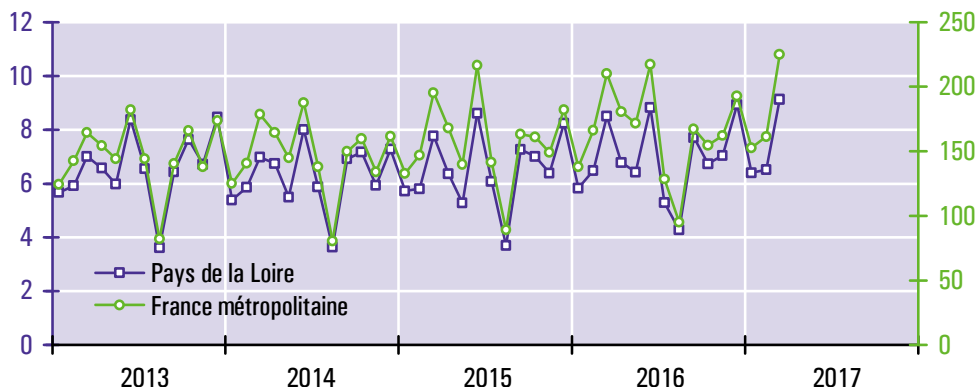
En mars 2017, 9 139 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 7,5 % par rapport à mars 2016, proche de celle observée en France métropolitaine (+ 7,1 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 5,4 % dans la région et de 4,4 % dans l'Hexagone.

À l'instar des mois précédents, le marché a été soutenu par les personnes morales (secteur public, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont augmenté de 13,8 % par rapport à mars 2016. La croissance des acquisitions d'automobiles par les personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles) a été quatre fois plus faible (+ 3,5 %).

Le dynamisme du segment de la voiture de société est en partie d'origine fiscale. Par un effet de transfert, l'augmentation du tarif de la carte grise intervenue en début d'année dans certains territoires limitrophes (+ 17 % en Centre-Val de Loire et + 11 % en Bretagne) incite les concessions automobiles et les sociétés de locations de véhicules à immatriculer dans les Pays de la Loire une part croissante de leurs flottes. Le relèvement des plafonds d'amortissement et l'extension de la TVA déductible favorisent également le renouvellement des parcs d'entreprises.

La divergence des courbes de ventes des motorisations diesel et essence s'est poursuivie. En mars, pour la première fois depuis seize ans (février 2001), les véhicules essence ont représenté 50 % des immatriculations régionales de voitures neuves.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

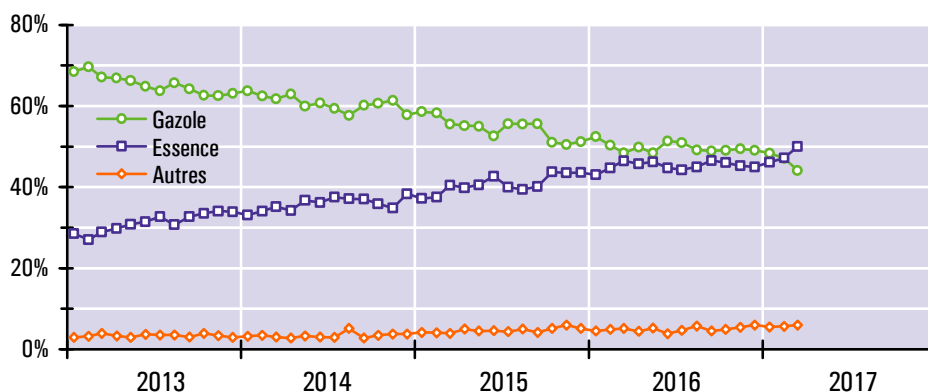
	Mars 2017			Avril 2016 à mars 2017		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	3 321	36 %	+ 6 %	31 201	37 %	+ 4 %
Maine-et-Loire (49)	1 911	21 %	+ 23 %	16 232	19 %	+ 8 %
Mayenne (53)	659	7 %	+ 5 %	6 229	7 %	+ 6 %
Sarthe (72)	1 403	15 %	- 1 %	13 484	16 %	+ 5 %
Vendée (85)	1 845	20 %	+ 4 %	16 934	20 %	+ 5 %
Gazole	4 027	44 %	- 2 %	40 962	49 %	- 2 %
Essence	4 568	50 %	+ 16 %	38 791	46 %	+ 14 %
Hybride	374	4,1 %	+ 47 %	2 841	3,4 %	+ 6 %
Électricité	166	1,8 %	- 7 %	1 444	1,7 %	+ 21 %
Autres motorisations	4	0,0 %	0 %	42	0,0 %	+ 68 %
Personnes morales	3 756	41 %	+ 14 %	35 357	42 %	+ 13 %
Personnes physiques	5 383	59 %	+ 4 %	48 723	58 %	+ 0,4 %
Ensemble	9 139	100 %	+ 8 %	84 080	100 %	+ 5 %

¹ Évolution entre les immatriculations de mars 2017 et celles de mars 2016

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

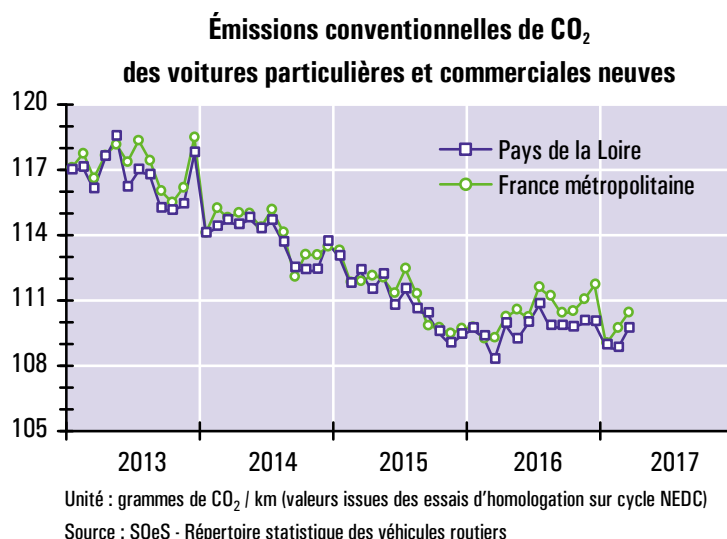
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en mars 2017 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 109,6 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 1,3 % par rapport à mars 2016. La mesure de ces émissions de CO₂ est basée sur des tests effectués en laboratoire. Les valeurs officielles ainsi calculées ne sont pas le reflet fidèle de la réalité des conditions effectives de circulation.

Les hausses récurrentes observées en fin d'année sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

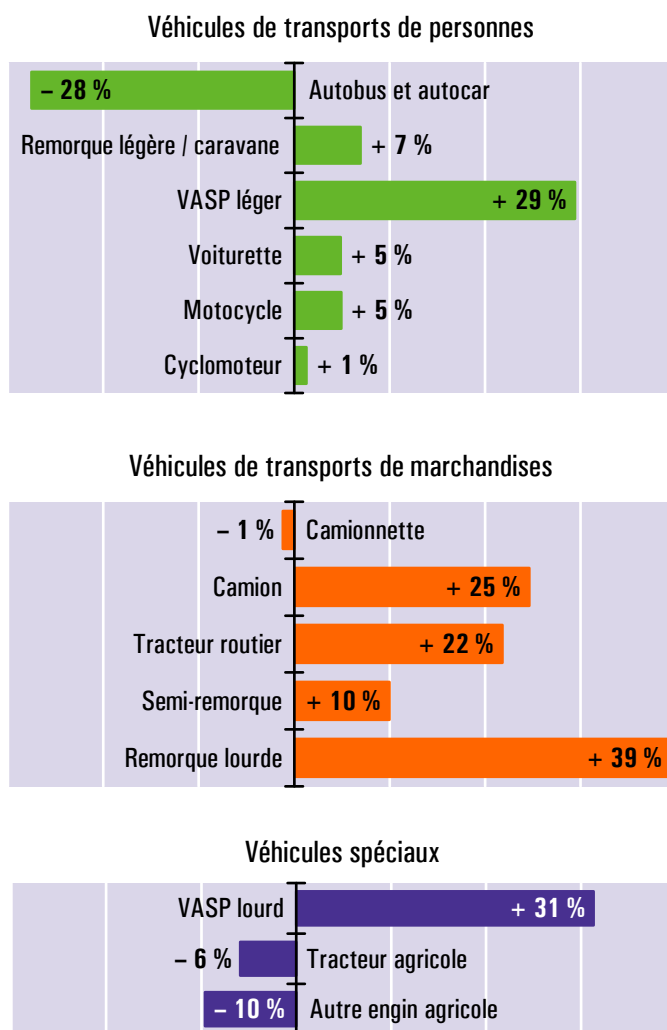
En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) et les VASP légers (camping-cars et fourgonnettes issus de la transformation de voitures) ont représenté respectivement 40 % et 36 % des immatriculations de mars. En cumul annuel, le segment des autobus et des autocars demeure en retrait mais les ventes de mars ont été les plus élevées des dix-neuf derniers mois.

La croissance des immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises s'est prolongée (+ 18 % en mars après + 14 % en février et + 21 % en janvier). Comme le mois précédent, les ventes des cinq catégories de véhicules ont enregistré des croissances positives (de + 17 % pour les camionnettes à + 26 % pour les remorques lourdes).

Sur le segment des véhicules spéciaux, pour le sixième mois d'affilée, les immatriculations de VASP lourds ont été supérieures ou égales à vingt. Les évolutions du machinisme agricole n'ont pas été uniformes : les ventes de tracteurs ont de nouveau diminué d'un quart, celles des autres engins agricoles se sont redressées de 4 % après un semestre de baisse continue.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (avril 2016 à mars 2017) et celles des mêmes mois un an auparavant (avril 2015 à mars 2016)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).